

ments et le paiement du nombre imposant de remboursements exigera une période assez longue.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): J'admets que l'organisation de la division doit prendre du temps, mais, dans l'intervalle, ce sont les ouvriers qui en souffrent. Si l'employeur sait que son employé ne gagne pas \$660 s'il est célibataire, ou, \$1,200 s'il est marié, doit-il déduire la taxe ou peut-il s'en dispenser, ou bien remplit-il la formule comme à l'heure actuelle?

L'hon. M. GIBSON: Je ne sais pas au juste si l'honorable député veut parler de l'impôt de la défense nationale ou du nouveau budget.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): La même situation existe ici en vertu du nouveau budget.

L'hon. M. GIBSON: Si l'honorable député veut bien attendre, il en sera question sous le n° 25.

L'hon. M. HANSON: En sommes-nous toujours à la résolution n° 1?

M. le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. HANSON: J'attirerai l'attention du ministre sur le fait que, bien qu'il ait répondu à une partie de mes remarques concernant cette résolution, il ne nous a cependant pas dit pourquoi on n'a pas complètement fusionné ces deux impôts. Je lui ai demandé s'il n'était pas possible de combiner les deux taxes, d'éviter une trop forte imposition de la catégorie des faibles revenus et d'établir un régime d'impôts plus simple et plus logique, et je lui ai dit que la raison pour laquelle il ne voulait pas le faire, c'est qu'il désirait imposer plus fortement les catégories inférieures de revenus. Qu'a-t-il à dire à ce sujet? Pourquoi n'a-t-il pas établi une taxe unique?

L'hon. M. ILSLEY: Il aurait fallu hausser les taux proportionnels pour obtenir la même somme, en procédant d'après l'autre principe.

L'hon. M. HANSON: Cela confirme ma thèse: vous cherchez à atteindre la catégorie des faibles revenus.

L'hon. M. ILSLEY: C'est une façon un peu brutale d'exposer la chose.

L'hon. M. HANSON: Elle est peut-être rude, mais c'est probablement la vérité.

L'hon. M. ILSLEY: Si nous avons abandonné la taxe de la défense nationale, nombre de contribuables qui payaient de petites sommes n'auraient rien eu à payer. L'obligation d'acquitter la taxe de la défense nationale était joliment bien acceptée et nous n'avons pas cru à l'opportunité de supprimer cet impôt.

[L'hon. M. Gibson.]

L'hon. M. STIRLING: Puis-je demander dans quelle situation se trouve un salarié détenteur d'une police d'assurance depuis quelques années qui entre dans l'armée, pour répondre à l'appel du devoir ou parce qu'il est appelé dans un camp? Il touche \$39 par mois. De toute évidence, il ne peut continuer à acquitter ses primes d'assurance-vie. Dans quelle situation se trouve-t-il sous l'empire des dispositions de l'exposé budgétaire?

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit évidemment d'un simple soldat dont la solde n'est pas taxée. Sur son revenu ordinaire, s'il a encore un revenu ordinaire...

L'hon. M. STIRLING: Il est à présumer qu'il ne touche plus le salaire qu'il touchait auparavant.

L'hon. M. ILSLEY: En ce cas, il ne paye pas d'impôt.

L'hon. M. STIRLING: Mais il ne peut tenir ses engagements. Il ne peut maintenir la police d'assurance qu'il a acquise.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact.

L'hon. M. STIRLING: Ne recevra-t-il pas d'aide? Est-ce la fin de sa police d'assurance?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. WRIGHT: Plusieurs hommes de la catégorie des gens d'un certain âge qui ont acheté une police d'assurance d'un montant considérable à l'âge de vingt-cinq ans sont maintenant conscrits comme simples soldats, et leurs polices deviendront périmées, si on n'y pourvoit. Le Gouvernement ne prend-il aucune disposition pour sauvegarder l'intégrité de ces polices?

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est nullement une question d'ordre fiscal.

M. WRIGHT: Je le sais, mais c'est une question qui en découle.

L'hon. M. ILSLEY: L'Etat ne s'est jamais mêlé de tenir une assurance-vie en état de validité.

M. WRIGHT: Il y aura des embarras dans certains cas à cause de l'impôt.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je me rends facilement compte que le ministre a de la difficulté à obtenir des fonds. Dans son exposé budgétaire de l'an dernier, le ministre a affirmé catégoriquement qu'il ne visait pas à obtenir des recettes mais à éviter l'inflation. Il a changé d'attitude puisqu'il déclare maintenant que nous devons accroître les recettes. Il a même expliqué cette après-midi qu'il faut majorer l'impôt sur le revenu des catégories inférieures, des jeunes filles et sténographes en particulier, en vue d'obtenir